

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de BRIEY  
Canton de LONGWY



### Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55  
Nombre de membres présents : 41  
Nombre de pouvoirs : 10

Date de convocation : 21 septembre  
2022

Date de publication sur le site internet :  
12 OCT. 2022

Pour : 49  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non-participation : 2

#### N°11

Objet : Fonds de concours annuel 2020  
et 2021 - Gorcy

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

#### Etaient présents :

MMES BERTIN - BÉSSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN - DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M. HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO - WAGNER

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER - PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

#### Excusés :

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL  
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON  
MME BOSIZIO  
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)  
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER  
M. LENOBLE  
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT  
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)  
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI  
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI  
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL  
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER  
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI  
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

#### Absents :

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Par délibération en date du 31 Mars 2022, le conseil communautaire a renouvelé la mise en place d'un fonds de concours annuel de 15 000 € pour accompagner les communes dans leurs programmes d'investissement.

#### 1. Réfection de la voirie quartier du Plaissard – Gorcy

La commune souhaite refaire la voirie du quartier du Plaissard afin d'assurer une sécurisation de la zone et améliorer les conditions de circulation pour la population du territoire.

Montant des opérations : 86 376.25 € HT

Date de délibération : second semestre 2022

Début des travaux : fin second semestre 2022

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le



ID : 054-245400262-20220927-20220927D11-DE

**Plan de financement prévisionnel (en € HT) :**

<b>Travaux</b>	86 376.25 €	<b>DETR</b>	13 042.00€
		<b>Grand Longwy</b>	
		Fonds de concours 2020	5 000.00 €
		Fonds de concours 2021	15 000.00 €
		<b>Commune de Gorcy</b>	
		Autofinancement	53 334.25 €
<b>TOTAL HT</b>	86 376.25 € HT	<b>TOTAL HT</b>	86 376.25 € HT

Il est proposé d'accorder les fonds de concours 2020 de 5 000 € et les fonds de concours 2021 de 15 000 € sur cette opération.

**2. Vidéoprotection – Gorcy**

Après avoir pris en compte les premières mesures de prévention situationnelle qui lui permettent de répondre rapidement aux incivilités et faits de délinquance, la commune a fait le choix de s'équiper d'un système de vidéoprotection.

Montant des opérations : 93 795.76 € HT

Date de délibération : premier semestre 2023

Début des travaux : fin premier semestre 2023

**Plan de financement prévisionnel (en € HT) :**

<b>Travaux</b>	93 795.76 €	<b>FIPD</b>	11 000.00 €
		<b>Région Grand Est</b>	24 456.00 €
		<b>Grand Longwy</b>	
		Fonds de concours 2020	10 000.00 €
		<b>Commune de Gorcy</b>	
		Autofinancement	48 339.76 €
<b>TOTAL HT</b>	93 795.76 € HT	<b>TOTAL HT</b>	93 795.76 € HT

Il est proposé d'accorder les fonds de concours 2020 de 10 000 € sur cette opération.

VU l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales ;

Après avis favorable de la commission Finances et Ressources Humaines du 12 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCORDE** à la commune de Gorcy un fonds de concours de 15 000 € pour l'année 2020 et 15 000 € pour l'année 2021 pour les actions susvisées.
- **DIT** que les sommes pour l'année 2022 ont été inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).

cc:

Fait et délibéré les jours,  en susdits

Le Président  
**Serge DE CARLI**

